

LACHENAIE



La nouvelle ville de Lachenaie, située aux portes de la métropole canadienne, riche de plus de 300 ans d'histoire, se rappelle son passé historique à l'aurore d'une ère de développement des plus prometteuses.

Cette photo témoigne de l'essor rapide de Lachenaie, puisque les espaces verts que l'on voit au premier plan ont été presque entièrement construits depuis 1967, date à laquelle cette photo a été prise.

LA VILLE DE LACHENAIE

2e cahier - mercredi, le 21 mars 1973

LA REVUE DE TERREBONNE

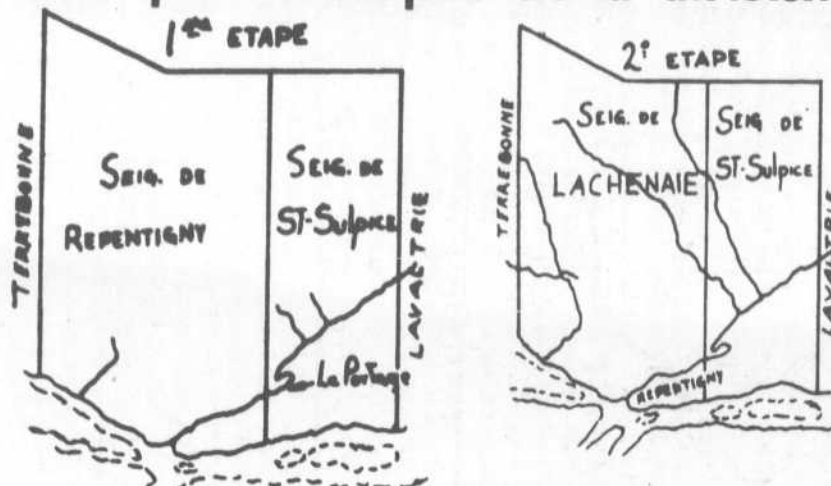
FELICITATIONS!

JACQUES LAVOIE INC.

(Lachenaie Matériaux de Construction)

400, rue Hervieux, Lachenaie
TEL.: 666-3092 - 666-9540

Les quatre étapes de la division du



1640

1670

FELICITATIONS!



Conseil municipal Ville de Terrebonne

CONSEILLERS

1. Antonio Daunais
2. Mme Cécile Fiset
3. J.-Armour Beaulieu
4. Lucien Beaulieu
5. Gilles Roberge
6. Claude Desjardins



Dr François Paquin,
maire

secrétaire-trésorier
JEAN-JACQUES LAUZON

adjoint
JEAN VEZINA

HOTEL DE VILLE:
86, RUE ST-ANDRE - TEL.: 666-4123

L'origine des municipalités

LES MUNICIPALITES telles que nous les connaissons n'ont pas toujours existé. A l'origine de la colonie les Français avaient importé de leur pays le système féodal et jusqu'à la conquête de 1760, ce fut le mode de gouvernement qui resta constamment en vigueur. Le seigneur, sous l'autorité du gouverneur, avait une autorité dont on se fait difficilement une idée de nos jours. Il avait le droit de haute et basse justice sur ses censitaires, voyait à tout et dirigeait tout, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire.

Au début de la colonie, tout était à faire et on chercha des modes d'administration propres à établir des mesures sécuritaires et faire face au plus urgent. C'est alors que surgirent les syndicats dont les fonctions se bornaient à servir d'intermédiaire dans les rapports des habitants avec les gouverneurs et à exercer une certaine autorité dans l'administration des affaires publiques. Ils exerçaient aussi un certain contrôle et prélevaient des impôts.

L'inspection des grands chemins et des ponts publics fut ensuite confiée aux baillis et sous-baillis. Puis, en 1777, en vertu d'une ordonnance du gouverneur et du Conseil législatif, surgit ce personnage important; qu'on appelait le grand-voyer; on aura ensuite les députés grands-voyers, des sous-voyers et des inspecteurs.

Comme on vient de le voir, sous le régime français on ne connaissait pas les municipalités. Tout était sous l'autorité centrale: le Conseil souverain et l'intendant. De 1608 à 1663, le gouverneur administrait presque seul la colonie; de 1663 à 1759, date de la cession à l'Angleterre, les affaires publiques étaient sous le contrôle absolu du Conseil souverain et de l'intendant royal.

En 1663, une ordonnance très importante était accordée qui commandait aux habitants de Québec de s'assembler pour élire un maire et deux échevins. Garneau nous dit qu'ils "étaient des officiers municipaux élus pour conserver les droits de la communauté et les intérêts publics". Ils étaient au nombre de trois, élus respectivement par les habitants de chacun des arrondissements de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Ce fut le premier Conseil municipal en Amérique.

Ce corps municipal sembla prendre une grande importance, par ses relations avec les habitants et les sympathies qu'il y éveillaient. On comprend pourquoi les hauts fonctionnaires susciterent toutes sortes de difficultés à ce Conseil, en restreignant ses pouvoirs. Ces entraves obstinées entraînèrent la démission forcée des échevins.

LE REGIME MILITAIRE

Après la conquête, la population fut régie, de 1760 à 1764, par le régime militaire absolu. En 1774, c'est le Conseil législatif, nommé par le gouverneur, qui prit la direction des affaires municipales. En 1777, on voit réapparaître le grand-voyer. En 1793, sous le gouvernement de lord Dorchester, des magistrats appelés juges de paix furent nommés dans les villes et les principaux villages.

C'est vers cette époque que furent constitués les capitaines de milice qui exerçaient sous la dépendance immédiate du gouverneur et de son conseil, un droit de police pour assurer l'ordre et la paix. Sulte décrit ainsi le rôle de la milice: "Il y aurait un capitaine dans chaque paroisse un peu peuplée".

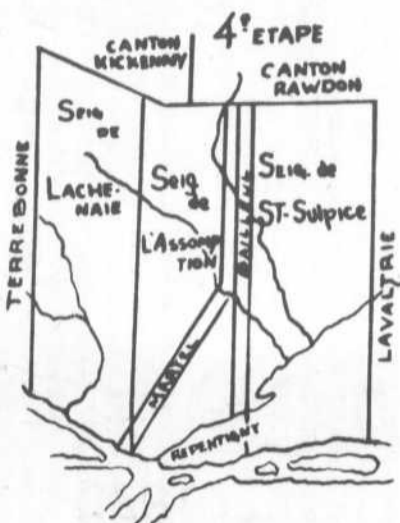
LES PREMIERES CHARTES

Québec et Montréal fu-

territoire de Lachenaie depuis 1640



1707



1780

rent incorporées en municipalités par chartes spéciales en 1832. Il en fut de même à Trois-Rivières, en 1857.

L'érection des districts municipaux, gouvernés par des corps investis de pouvoirs eut lieu en 1845 et la substitution des conseils de paroisses par les conseils de comtés fut sanctionnée par la loi du 28 juillet 1847. Cette nouvelle loi fut votée sous lord Elgin (1847-1854).

Sous Sir Edmund Head, en février 1833, l'acte des municipalités est voté. Il est la base même de notre régime municipal actuel dans la province. Les villes et villages sont répartis en corporations de paroisses régies par des conseils d'échevins (ou de conseillers) et par le maire, tous élus par le peuple.

Cet acte de 1855 est resté en vigueur jusqu'à l'adoption du Code municipal le 2 novembre 1871, sauf pour ce qui regarde les cités et villes constituées par statuts spéciaux.

L'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada (18 Victoria ch. 100) constitue une étape majeure dans la mise en place de notre régime municipal actuel. Elle fut refondue en 1860 et l'on y ajouta certaines dispositions. Un détail que nous remarquons en passant; le secrétaire-trésorier avait alors l'obligation de présenter au conseil une reddition de comptes à tous les six mois, soit le 30 juin et le 31-décembre. La

loi refondue, plus aérée que celle de 1855, se divise en quatre parties:

. La première a trait aux corporations municipales surtout, à leur organisation, à leurs pouvoirs et à leurs fonctions;

. La deuxième partie concerne principalement la voirie, les ponts et autres travaux publics;

. La troisième partie porte sur les cotisations imposées sur les propriétés et sur la manière de les percevoir;

. La quatrième partie se rapporte aux amendes, actions, appels et contient différentes dispositions déclaratoires, temporaires et spéciales.

LES LOIS

Les deux principales lois qui gouvernent presque toutes les corporations municipales de la province datent de la fin du siècle dernier. Le premier Code municipal est entré en vigueur le 2 novembre 1871. En 1916, la Législature en a adopté un nouveau.

La première "Loi des villes", d'autre part, date de 1876. Elle a été remplacée, en 1903 par la "Loi des cités et villes". Celle qui est actuellement en vigueur a été adoptée en 1922. Elle a été constamment remaniée depuis.

Il existe, outre ces deux lois organiques, d'autres lois qui concernent les municipalités. On les trouve dans les statuts refondus de la province.

FELICITATIONS!

**LEROUX, LEROUX, NANTEL,
PAPIN ET ASSOCIES**

ingénieurs-conseils
Les estimateurs professionnels
Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.

110, Place Crémazie

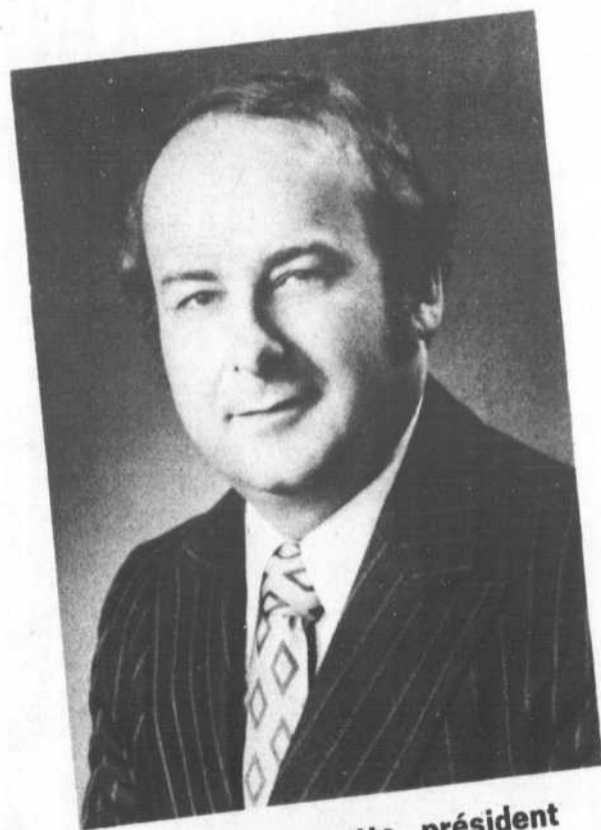
384-4220

Montréal

FELICITATIONS AUX ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX
ET A LA POPULATION DE LACHENAIE
A L'OCCASION DE L'OBTENTION DU
STATUT DE VILLE

LA COMMISSION SCOLAIRE DE TERREBONNE

697 ST-SACREMENT,
TERREBONNE
TELEPHONE : 666-6605



Claude Paquette, président

MM. LES COMMISSAIRES GABRIEL AUBIN, THEOPHILE BEAUCHAMP, HENRI COULOMBE, ANDRE DE SEVE, MME ISABELLE GAUTHIER, ROLLAND LABADIE, ALCIDE LABELLE, J.-ACHILLE LACHAPPELLE, JEAN LAPOINTE, REAL LAUZON, ANDRE MARTIN, ANDRE PROULX, MME LOUISE LAROCHE.

DIRECTEUR GENERAL : MARCEL THEORET

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET DES SERVICES AUX ETUDIANTS : JACQUES GAGNON

SECRETARE GENERAL : MARCEL MORIN

DIRECTEUR DE L'EQUIPEMENT : MAURICE BLONDIN

HEURES DE BUREAU: LUN. AU VEN.:

8 H 30 A MIDI ET 13.00 A 16 H 30

IMPRIMERIE ROUSSEU

Travaux d'impression
de tous genres

3174 St-Charles

666-8355

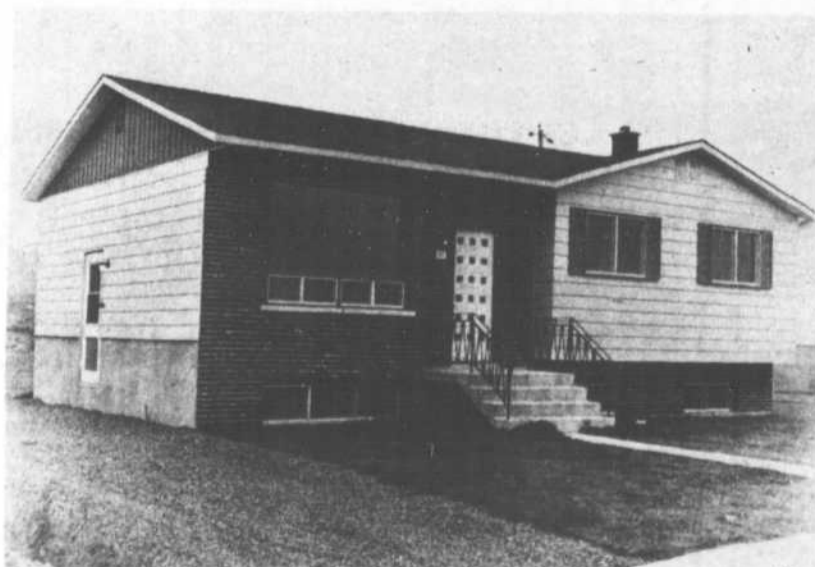
**EN HOMMAGE AUX
CITOYENS ET AUX
AUTORITÉS RELIGIEUSES
ET CIVILES DE LACHENAIE**

**LES CONSTRUCTEURS
D'HABITATIONS**

LOIGNON

DURAND

QUEVILLON INC.



**MAISON MODELE AU 567 RUE PICHE,
TERREBONNE TEL.: 666-8584**

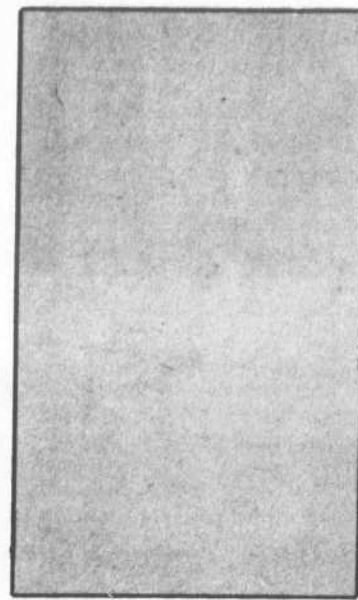
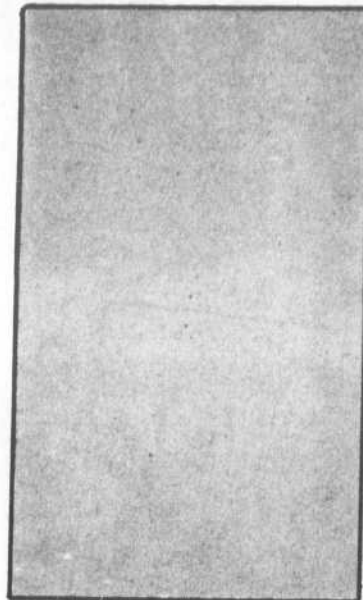
LES MAIRES DE LACHENAIE DEPUIS 1867



ERNEST-SERAPHIN MATHIEU
1867 à 1870



ZEPHIRIN MATHIEU
1874 à 1883



EUSTACHE MATHIEU
1891 à 1896



SALOMON CARON
1897 à 1904



JEAN-BAPTISTE VENNE
1904, 1905



LOUIS VENNE
1906



ZENOPHILE TISDALE
1907 à 1909 - 1911 à 1913
- 1921 à 1924



FERRIER MATHIEU
1910



JULES LAURIER
1870 à 1873 - 1884 à 1890



ALDERIC CHARBONNEAU
1914 à 1916



ARISTIDE LAURIER
1916 à 1920



LUDOVIC LAURIER, père
1925 à 1928



PHILIAS MATHIEU
1929 à 1950



LUDOVIC LAURIER, fils
1951 à 1962



JOS-EDOUARD SARRAZIN
1963 à 1973
maire actuel

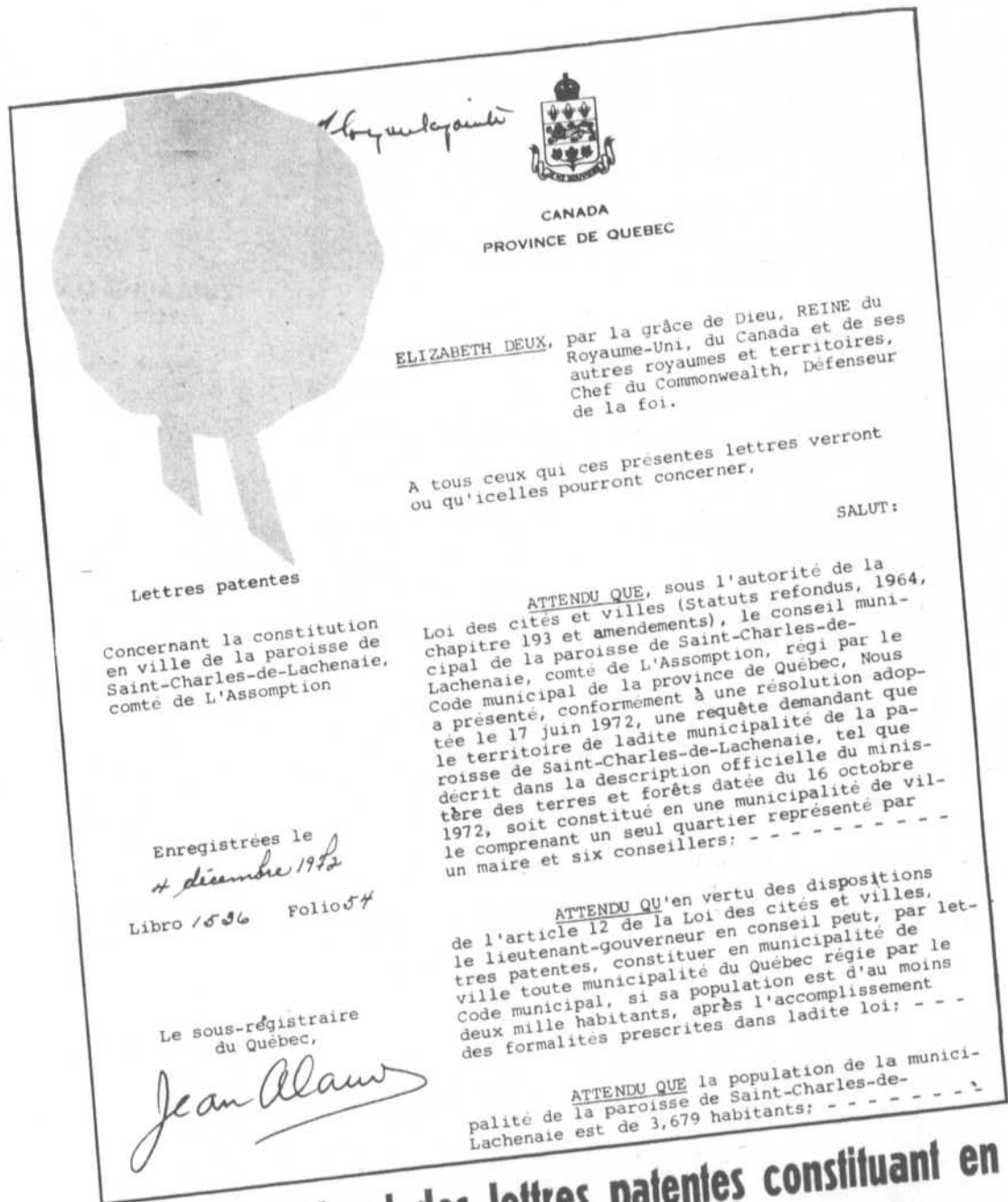
CETTE PAGE EST UN HOMMAGE
DE Me FRANÇOIS WILHELMY

FRANÇOIS WILHELMY
AVOCAT

3197 EST, SHERBROOKE
MONTRÉAL 133

TÉLÉPHONE
527-9373

LA VILLE DE



Le texte intégral des lettres patentes constituant en VILLE la paroisse Saint-Charles-de-Lachenaie

Voici le texte intégral des lettres patentes concernant la constitution en ville de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, comté de L'Assomption, enregistrées le 4 décembre 1972 (Libro 1536, Folio 54) par le sous-registraire de la province de Québec, Jean Allard.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la foi.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou qu'icelles pourront concerner, SALUT:

ATTENDU QUE, sous l'autorité de la Loi des Cités et Villes (Statuts refondus, 1964, chapitre 193 et amendements), le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, comté de L'Assomption, régi par le Code municipal de la province de Québec, nous a présenté, conformément à une résolution adoptée le 17 juin 1972, une requête demandant que le territoire de ladite municipalité de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, tel que décrit dans la description officielle du ministère des Terres et Forêts datée du 16 octobre 1972, soit constitué en une municipalité de ville comprenant un seul quartier représenté par un maire et six conseillers.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 12 de la Loi des cités et villes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par lettres patentes, constituer en municipalité de ville toute municipalité de Québec régée par le Code municipal, si sa population est d'au moins deux mille habitants, après l'accomplissement des formalités prescrites dans ladite loi;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie est de 3,679 habitants;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi ont été observées;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à cette requête du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie.

A CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3252-73, du 31 octobre 1972, et conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 15 de la Loi des cités et villes, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie tel que décrit dans une description officielle du ministère des Terres et Forêts datée du 16 octobre 1972, soit constitué en une municipalité de ville sous le nom de "Ville de Lachenaie", conformément à la demande contenue dans une requête du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, comté de L'Assomption, datée du 19 juin 1972;

QUE la ville de Lachenaie ne comprenne qu'un seul quartier et que le Conseil municipal de cette ville soit composé d'un maire et de six conseillers;

QUE la première session générale du conseil de cette municipalité ait lieu à la salle de l'école Notre-Dame, 3361, rue Notre-Dame, Lachenaie.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec; Témoins: LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce trente et unième jour d'octobre en l'année mil neuf cent soixante-douze de l'ère chrétienne et de Notre règne la vingt et unième année.

Par ordre,
le sous-procureur général adjoint,
JEAN ALLARD.



ROGER LEPAGE,
secrétaire-trésorier

E LACHENAIE

Le conseil municipal 1973



**HENRI
COULOMBE,**
conseiller
siège 1



**FLORENT
BARBE,**
conseiller
siège 2



**YVAN
MEUNIER,**
conseiller
siège 3



**EMILE
AUBRY,**
conseiller
siège 4



**RAOUL
MATHIEU,**
conseiller
siège 5



**EUGENE
LATOUR,**
conseiller
siège 6

Ville de Lachenaie
Comté de L'Assomption
Province de Québec

MESSAGE DE M. LE MAIRE JOS. EDOUARD SARRAZIN



Tout au cours des années, plusieurs faits importants ont marqué l'histoire de la Corporation municipale de Lachenaie. Au terme de l'année 1972, Lachenaie connaissait une étape non de moindre importance, soit l'obtention de sa charte de Ville.

Depuis un certain temps déjà l'importance accrue de notre municipalité laissait percevoir un tel changement, cependant ce n'est qu'après plusieurs rencontres avec des experts dans ce domaine que le conseil de Lachenaie a décidé de mettre à jour toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'un statut de ville.

Ce nouveau statut apporte à la VILLE DE LACHENAIE, plusieurs avantages aux points de vue administratif, de développement, de planification et autres; le code des cités et villes s'adaptant plus aux besoins de notre temps.

Parmi ces avantages, citons par exemple, une plus grande facilité en ce qui concerne l'adoption des règlements divers décrétant l'installation des services et améliorations locales, l'obtention de prêts de la Société centrale d'hypothèques, de même qu'un prestige et une réputation accrues auprès des investisseurs sérieux.

L'obtention d'un statut de ville pour Lachenaie établit un lien entre la réalisation de plusieurs projets d'importance majeure et la possibilité de plusieurs autres qui se réaliseront sous peu; par exemple, nous assistons récemment à la formation d'une Commission des Loisirs municipaux créant ainsi une meilleure coordination entre les divers groupements opérant dans les limites de la ville en ce domaine, sans oublier aussi la construction des autoroutes 640 et 25 desservant le territoire de Lachenaie dans toute sa longueur facilitant ainsi l'accès à tous les points névralgiques de la région.

Parmi les nombreux projets mis de l'avant il faut aussi mentionner certains projets de constructions domiciliaires et surtout la construction d'un centre d'achat dont la première phase sera réalisée au printemps 1973 donnant ainsi aux citoyens de Lachenaie la possibilité de faire leurs achats dans leur localité car il ne faut pas oublier non plus, qu'une partie de la taxe de vente perçue est remboursée au trésor municipal.

Il serait long d'énumérer tous les avantages qu'apporte le statut de ville, comme la création d'un parc industriel et l'homologation d'un plan de zonage présentement à l'étude et en très bonne voie de réalisation.

En ce qui concerne la situation financière de la ville, celle-ci est très bien portée; il serait faux de croire que tout ceci est dû au travail d'une seule personne car je profite de cette occasion pour attirer l'attention de la population sur mes confrères du conseil, qui par leur souci du bien commun ont contribué largement à placer LACHENAIE sur la carte de la région; je dois aussi féliciter les divers organismes de la ville tels que le Conseil d'administration de la Fabrique St-Charles-de-Lachenaie, le Conseil scolaire et les divers groupements de propriétaires et citoyens particulièrement ceux qui ont fait une critique CONSTRUCTIVE de notre administration; il ne faut pas non plus oublier notre firme d'ingénieurs Leroux, Leroux, Nantel, Papin et Associés, nos estimateurs, notre aviseur légal Me François Wilhelmy, notre arpenteur-géomètre M. Gérard Larose; enfin, ajoutons à ceci les bons services rendus par M. Jean Poirier, ex-secrétaire-trésorier, et la nouvelle planification administrative apportée par M. Roger Lepage, notre nouveau secrétaire-trésorier permanent, le travail de notre surintendant M. Claude Boulanger et de notre inspecteur en construction M. André Bolduc, et de tous les autres employés municipaux ainsi que de tous ceux qui participent de près ou de loin à l'administration de notre belle ville.

Je profite de ce fait pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux résidents de notre ville, à ceux qui continueront à assurer l'essor de Lachenaie, en tout dernier lieu j'ajouterai que ce statut de ville n'est qu'un premier pas vers un avenir qui s'annonce des plus prometteurs.

Enfin je voudrais assurer tous mes concitoyens qu'il sera toujours un devoir pour moi de continuer à "OEUVRER DANS L'UNITE".

pharmacie
Yves MATHIEU



900 PLACE des SEIGNEURS
terrebonne

666-6664

de la pharmacie
à votre porte
aucun montant
n'est trop petit
aucun endroit
n'est trop loin
venez nous visiter
ou composez
666-6664
alors vous connaîtrez
notre service

- VASTE CHOIX DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET COSMETIQUES
 - CABINE D'ESTHETIQUE EDITH SEREI A VOTRE DISPOSITION
 - LIVRAISON GRATUITE ET ULTRA-RAPIDE
 - BUREAU DE POSTE A VOTRE SERVICE
- ET LES ...
BAS PRIX



Les vœux du député Jean Perreault

En tant que député du comté de L'Assomption, à l'Assemblée nationale, je me réjouis du progrès de chacune des municipalités que je représente. Aussi, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai appuyé la décision des citoyens de St-Charles-de-Lachenaie de demander le statut de ville pour le territoire qu'ils habitent.



ce statut qui lui permettra d'atteindre encore plus facilement ses objectifs.

Jean Perreault,
Représentant du comté
de L'Assomption à
l'Assemblée nationale

Située en bordure de la rivière des Mille-Iles et traversée par d'importantes voies routières, Lachenaie est vouée à un avenir des plus prometteurs, au cours des prochaines années et c'est avec joie que j'offre mes hommages aux administrateurs de cette ville et à toute la population à l'occasion de l'obtention de

Le Conseil est à votre disposition le samedi matin

Le maire et les conseillers de Lachenaie sont à la disposition de tous les citoyens le samedi matin, de 9h à 11h30, au secrétariat de la ville, au 3341, rue Notre-Dame (sous-sol du presbytère). Les contribuables qui désirent avoir des informations sur tous les sujets municipaux pourront rencontrer les membres du Conseil ce jour-là.

Secrétariat municipal

Le secrétariat municipal de Lachenaie est ouvert du lundi au vendredi inclusivement de 9h le matin à 5h de l'après-midi (fermé de midi à 1h).

Il est situé au 3341, rue Notre-Dame (sous-sol du presbytère). Au téléphone: 666-3677.

Le secrétaire-trésorier: M. Roger Lepage.

Les commis: Mme Gisèle René et Mlle Lucie Girard.

Service des incendies

En cas de feu dans toute la ville de Lachenaie, les contribuables sont priés d'appeler directement à la brigade des incendies de la ville de Terrebonne en composant: 666-4121.

Meilleurs vœux
à la ville de Lachenaie

GILLES PIGEON

NOTAIRE

1198, rue Dupuis
Mascouche

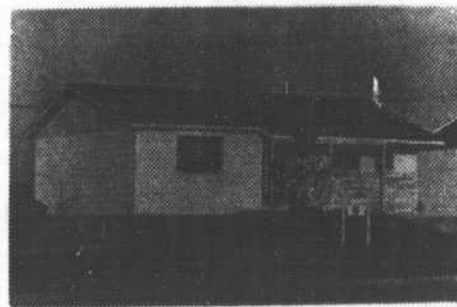
Tél.: 474-2445

FELICITATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LACHENAIE ET A TOUTE LA POPULATION A L'OCCASION DE L'OBTENTION DU STATUT DE VILLE.
NOUS SOMMES FIERS DE CONTRIBUER A L'ESSOR DE LACHENAIE ET PROFITONS DE L'OCCASION POUR REMERCIER NOS DISTINGUES CLIENTS ET LEUR RENDRE NOS HOMMAGES AINSI QU'A TOUTE LA POPULATION DE LACHENAIE.

DL Le Domaine
Lachenaie

861-5075

DL Le Domaine Lachenaie VOUS PRÉSENTE SES NOUVELLES MAISONS "73 N'EST-CE PAS LÀ VOTRE CHANCE?



"LA LOIRE"

MAISON DÉTACHÉE,
DE STYLE MODERNE
POUR LE PRIX
EXCEPTIONNEL DE **\$13,990**

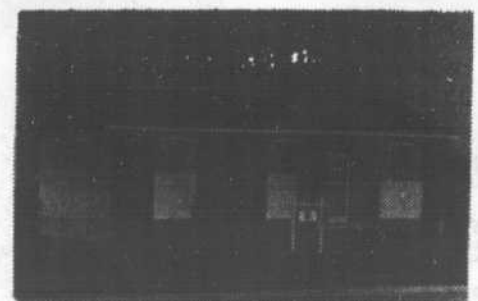
NOUS SOMMES PRIVILÉGIÉS
D'AVOIR REÇU DES PRÊTS
DU GOUVERNEMENT, POUR TOUS CEUX
QUI ONT UN REVENU ANNUEL MINIME

DIRECTION

Pour vous y rendre, traversez le pont Pie IX, suivez la route 25 jusqu'à Terrebonne et là, prenez la route 29 est et suivez les indications jusqu'au Domaine Lachenaie c'est à seulement 10 minutes du pont Pie IX.

ALORS, LE DOMAINE LACHENAIE VOUS ANNONCE QUE VOUS POUVEZ POSSEDER CE PETIT BIJOUX DE MAISON AVEC CHAUFFAGE CENTRAL, PLANCHERS EN MARQUETTERIE DANS TOUTE LA MAISON, TUILES DANS LA CUISINE, SALLE DE BAIN RECOUVERTE DE TUILES A LA COULEUR DE VOTRE CHOIX AINSI QUE LES ACCESSOIRES. VOICI ENFIN VOTRE CHANCE DE DEVENIR PROPRIETAIRE PENSEZ-Y... VOUS AUREZ VOTRE DEMEURE A VOUS.

"LA ROCHELLE"
MAISON DÉTACHÉE, DE STYLE ESPAGNOL
POUR LE PRIX
EXCEPTIONNEL DE **\$14,625**



"LA ROCHELLE"

HEURES D'AFFAIRES
DE 2 HRES A 9 HRES P.M.
7 JOURS PAR SEMAINE

Message du député fédéral Roland Comtois

Lors de l'inauguration d'un projet domiciliaire, il y a quelques mois, j'avais prédit un important progrès pour la municipalité de St-Charles-de-Lachenaie. A cette occasion, j'avais souligné l'importance du rôle que cette municipalité est appelée à jouer au cours des prochaines années. Aujourd'hui, je me réjouis de l'importante étape franchie par la population de Lachenaie à la suite de l'obtention du statut de ville. Ce nouveau statut permettra à Lachenaie d'at-

teindre encore plus rapidement les buts visés par ses administrateurs et je suis heureux de féliciter le conseil municipal pour le succès obtenu dans cette importante démarche.

Au cours du présent mois, j'annoncerai une importante nouvelle concernant Lachenaie, nouvelle qui viendra confirmer mes prédictions sur l'avenir de cette nouvelle ville.

Roland Comtois
député du
comté de Terrebonne



Les permis de construction: quelques-uns seulement en 1967...298 permis en 1972

Ce n'est vraiment que depuis cinq ans environ que la construction domiciliaire a vu le jour à Lachenaie.

Autrefois, quand un contribuable se faisait construire, c'était un événement. De nos jours, on trouve normal d'émettre des permis pour plusieurs millions de dollars.

Voici donc un total des permis depuis 1967, que nous avons relevé dans les archives de M. André Bolduc, responsable de la construction.

EN 1967 - L'émetteur avait perçu \$436,00 pour les frais de permis, pour des réparations domiciliaires surtout.

EN 1968 - 26 permis étaient émis pour un total de \$254,000 en valeur.

EN 1969 - 110 permis avaient été émis pour une valeur estimée à \$779,800.

EN 1970 - 93 permis avaient été émis pour une valeur estimée à \$561,100.

EN 1971 - 347 permis en tout pour une valeur de \$3,051,300. En janvier on avait émis une valeur de \$1,030,000.

LES PERMIS EMIS EN 1972:

Janvier	22	213,000
Février	16	160,000
Mars	4	25,000
Avril	10	84,000
Mai	15	78,300
Juin	14	85,500
Juillet	7	43,000
Août	12	100,300
Septembre	129	1,246,800
Octobre	10	41,500
Novembre	23	211,300
Décembre	36	360,000

Au total en 1972, 298 permis pour une valeur estimée à \$2,648,700.

581-0240

322-9930

Montréal Nord Tire Shop

ROBERT LABBEE
propriétaire

LIMITEE



- * Vulcanisation et rechapage
- * Vente de pneus neufs et usagés
- * Réparation de crevaison
- * Service de livraison partout
- * Remplissage de pneus de tracteurs au calcium
- * Service de route
- * Détail et gros

2210, BOUL. KENNEDY

près de la route 29

LACHENAIE

FELICITATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
ET A LA POPULATION DE LACHENAIE

Corporation municipale de la Paroisse St-Louis de Terrebonne

LOUIS-GILLES OUMET,
maire



S.H. le maire
LOUIS-GILLES
OUMET

- | | |
|---------------------|----------|
| 1) ROLAND PROULX | 435-7938 |
| 2) HERVE PAQUET | 666-3345 |
| 3) REMI GADBOIS | 666-3675 |
| 4) RAOUL CHARTRAND | 666-8115 |
| 5) LEOPOLD MIGNACCO | 435-2876 |
| 6) RENE BOISVERT | 477-5449 |

SECRETARIAT MUNICIPAL

Téléphones : 666-6444 ou 666-9235
229, rue Sainte-Marie — Terrebonne
Secrétaire-adjointe : France Cloutier
Secrétaire-trésorière : Danielle Longchamps

Nous sommes heureux de nous joindre
à la population de Lachenaie,
pour souligner cet heureux événement!

DENIS AUTO ELECTRIC

2965, St-Charles, Lachenaie

666-3081

Mécanique — Mise au point
Dépositaire des motoneiges Arctic Cat

Les comités du Conseil

Le Conseil municipal de Lachenaie est le gardien et le législateur de toutes les réglementations qui régissent les citoyens de cette ville mais afin de décentraliser l'administration et dans le but de rendre encore plus de services aux contribuables, des comités ont été formés qui délèguent les responsabilités à un ou des conseillers en particulier.

Voici la liste des responsables des comités pour l'année en cours:

CONSTRUCTION -
M. Eugène Latour (666-4859).
AQUEDUC -

M. Florent Barbe (666-4446).
VOIRIE -
M. Yvan Meunier (666-3197).
LOISIRS -
M. Emile Aubry (477-5863).
M. Henri Coulombe (666-8700).
INCENDIE -
M. Raoul Mathieu (666-8119).

Responsable



M. ANDRE BOLDUC est le responsable de l'émission des permis de construction pour la ville de Lachenaie, inspecteur de la construction. Son bureau est au 214, rue Meunier et on peut communiquer avec lui en composant 666-4051 ou en s'informant auprès du secrétariat municipal à 666-3677.

M. Bolduc est également responsable du ramonage des cheminées, des permis pour chiens et de la fourrière municipale.

Enlèvement des ordures

Le Conseil municipal confie à l'entreprise privée le contrat pour l'enlèvement des ordures ménagères. Celles-ci sont enlevées deux fois par semaine, le lundi et le jeudi. On demande que ces ordures soient placées dans des sacs

hermétiques, que les journaux soient bien ficelés et que les ordures en général soient faciles à emporter par les éboueurs. Une taxe de service de \$12 par année est chargée aux contribuables pour ce service.

La Commission Municipale des Loisirs

La ville de Lachenaie s'est doté d'une commission municipale des loisirs dont l'objectif est de voir à l'organisation de loisirs sains et à une juste répartition des montants consacrés par le budget municipal à ce secteur. La commission regroupe trois associations qui oeuvrent dans les différentes parties de la ville:

Elle se réunit toutes les trois semaines pour mettre de l'avant différents projets. Les loisirs disposent actuellement de cinq patinoires et des structures seront établies ces jours prochains pour l'organisation des loisirs d'été qui comprendront la création d'un terrain de jeux, des équipes de balle-molle et de baseball pour les jeunes et les adultes.

L'Association culturelle et sportive

Les Loisirs "Au-pied-du-mont"

Les Loisirs de la Montée

La commission se compose de trois représentants par association dans le but d'assurer une meilleure organisation dans chaque sec-

La commission est dirigée par son président, M. Roland Dupré, secondé par Mme DesNeiges Mathieu, secrétaire, MM. Claude Boisvert, René Paquette, Réjean Dufour, Esimer Parent, Conrad Vaillancourt, Raymond Lefebvre, André Bourassa, Marcel Therrien.

Une réclamation ...de \$3

Les réclamations à la municipalité ne datent pas d'hier si on en juge par celle qui fut faite à une assemblée du Conseil municipal de Lachenaie le 3 septembre 1912. M. Jos Mason, de Saint-François-de-Sales avait alors réclamé \$3 pour réparations à sa char-

rette brisée dans le chemin de Lachenaie.

Le Conseil ayant pris ses informations, il a répondu ceci: "La charrette du plaignant étant dans le temps en plus mauvais ordre que le chemin public, cette réclamation ne peut être accordée".

"Je fais toujours confiance à mon bon voisin..."

M E T R O



BERNARD ST-JEAN INC.

2868, BOUL. ST-CHARLES,
LACHENAIE

666-1641 LACHENAIE

DEPUIS PLUS DE 6 ANS,
VOTRE MARCHÉ D'ALIMENTATION VOUS
OFFRE DES BAS PRIX
ET UN EXCELLENT SERVICE

- PRIX SPÉCIAUX POUR CONGÉLATEURS -

LEVEILLE
Toyota



501, BOUL.
TERREBONNE
TERREBONNE
TEL.: 666-4117



Cette photo témoigne de l'essor que connaît Lachenaie sur le plan du développement domiciliaire. Aux quatre coins de ce vaste territoire, des maisons sont construites, chaque année, et de nouvelles familles viennent s'y installer.

Les maires de Lachenaie depuis 1867

M. Philias Mathieu est le citoyen de Lachenaie qui a été le plus longtemps premier magistrat de sa municipalité, soit de 1929 à 1950 inclusivement, soit vingt et une années consécutives.

Les maires qui se sont succédé à la table municipale depuis 1867:

- Ernest-Séraphin Mathieu, 1867 à 1870.
- Jules Laurier, 1870 à 1873, 1884 à 1890.
- Zéphirin Mathieu, 1874 à 1883.
- Eustache Mathieu, 1891 à 1896.
- Salomon Caron, 1897 à 1904.
- Jean-Baptiste Venne, 1904, 1905.
- Louis Venne, 1906.
- Zénophile Tisdale, 1907 à 1909, 1911 à 1913, 1921 à 1924.
- Ferrier Mathieu, 1910
- Aldéric Charbonneau, 1914 à 1916.
- Aristide Laurier, 1916 à 1920.
- Ludovic Laurier, père, 1925 à 1928.
- Philias Mathieu, de 1929 à 1950.
- Ludovic Laurier, fils, de 1951 à 1962.
- Jos Edouard Sarrazin, de 1963 à nos jours, maire actuel.

Les secrétaires-trésoriers depuis l'année 1854 à Lachenaie

En consultant les nombreux registres des délibérations du Conseil municipal de Lachenaie, nous avons noté les noms des secrétaires-trésoriers qui se sont succédé au secrétariat municipal depuis les débuts.

Le territoire municipal de Lachenaie date de 1845, comme la plupart des autres municipalités de la province de Québec. Toutefois, le premier registre date du 1er mai 1867 et malgré toutes nos recherches nous n'avons pu retracer ceux qui vont plus loin dans le temps.

Jusqu'à preuve du contraire, il semble que le premier secrétaire identifiable ait été M. J.C. Auger qui habitait alors Terrebonne.

Ce personnage était légendaire dans la région car il occupait plusieurs postes. Ainsi, dans un volume que nous avons au journal, le "Directoire de 1877" pu-

blié par Watkins & Dorval, à Montréal, la même année, nous trouvons ceci au nom "Auger":



"AUGER, Joseph C., capitaine, notaire, juge de paix, greffier de la Cour de magistrat, commissaire pour la décision sommaire des petites causes, conseiller de ville, syndic pour l'érection de l'église de Terrebonne et ses dépendances, architecte et agent de "L'Assurance

Stadacona" et teneur de livres de la Seigneurie.

Ce personnage était en fonction en 1867 mais une note dans les délibérations du Conseil en janvier 1870 nous donne une indication à l'effet qu'il l'était bien avant cela. A ce moment le Conseil voulait le remplacer et dans une déclaration au Conseil il avait dit qu'il était en place depuis 16 ans, ce qui nous reporte à 1854.

Les autres secrétaires qui lui succédèrent:

L.P. Mathieu, le 13 janvier 1870. Le secrétaire avait alors une indemnité de \$50 par année.

Odilon Villeneuve, de janvier 1882 au 2 novembre 1937.

Mathieu Wilhelmy, du 2 novembre 1937 au 6 juin 1951.

J. Florian Raymond, du 6 juin 1951 au 5 août 1957.

Jean Poirier, du 5 août 1957 au 29 janvier 1973.

Roger Lepage, depuis le 29 janvier 1973.

FELICITATIONS AUX ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX DE LACHENAIE ET A LA POPULATION !

Mansoir Le Sorbier
SALLE À MANGER - BAR SALON
LICENCE COMPLÈTE
RÉCEPTIONS INTIMES MARIAGES



TEL.: 666-6783
2625, MESSIER

LACHENAIE

L'emplacement du parc industriel à Lachenaie sera d'ici deux mois

Le Conseil municipal de Lachenaie sera en mesure d'annoncer d'ici une couple de mois l'emplacement du parc industriel de la nouvelle ville. Il est impossible d'annoncer maintenant où sera situé cet emplacement, les membres du Conseil ne voulant pas créer de la spéculation sur les terrains mêmes ou ceux d'alentour.

Plusieurs endroits peuvent être propices dans la municipalité à l'implantation industrielle:

Près du chemin de fer du Pacifique Canadien, aux limites de la ville de Terrebonne, près de l'autoroute 640;

Près de cette autoroute 640, non loin du territoire de la ville de Mascouche;

Près de l'intersection de l'autoroute 640 et de l'autoroute de la rive Nord. A cet endroit, les services du Canadien National seront à proximité soit près de la ville de Charlemagne.

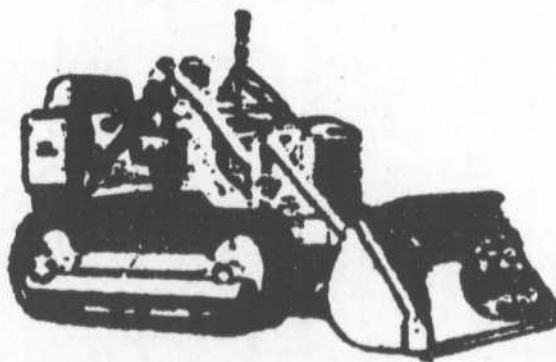
Selon des indications reçues au journal ces dernières semaines, il semble que ce soit à ce dernier emplacement, plus propice que les deux autres, que l'on établira le parc industriel, mais nous donnons ces informations sous toutes réserves.

On sait qu'un tel emplacement doit pouvoir compter sur la proximité de grandes routes, du chemin de fer, sur un approvisionnement considérable en eau et sur des services municipaux étendus.

FELICITATIONS AUX ADMINISTRATEURS DE NOTRE VILLE POUR CE NOUVEAU PAS EN AVANT !

GAUTHIER EXCAVATION ENRG.

PIERRE - TERRE - SABLE
Estimés sans obligation



3421, boul.
St-Charles,
Lachenaie
Tél.: 666-8177

Félicitations !

861-0145 — 581-6260



J.-C.
PATENAUDE INC.

Courtiers d'assurances agréés

155, boul. Iberville
Centre d'Achats Repentigny

TELEPHONES :

236 AVE PARENT, ST-JEROME 432-9733
ST-JEROME, QUE. MONTREAL 435-0543

Parent, Rouleau et Cie
comptables agréés



Lionel E. Salongé INC.

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS

Représentant pour
Lachenaie
et la région :

Réal Sorel, F.I.A.C.

Bur.: 382-1361

Rés.: 581-4384



Cette maison pourrait en dire long sur l'histoire de Lachenaie, si elle pouvait parler. Il y a encore, dans cette ville, de nombreux vestiges d'une autre époque, encore bien conservés, comme cette maison, et qui constituent un témoignage de la richesse de l'histoire de l'ancienne seigneurie de Lachenaie.

\$3,000 pour le "rang" de la petite Mascouche

A une assemblée du Conseil municipal du 1er avril 1912, sous la présidence du maire Tisdale (ou Teasdale), les conseillers avaient pris en considération une requête des contribuables demandant l'ouverture d'une montée du "Rang de la Petite-Mascouche" pour relier Lachenaie au rang du

"Bas Mascouche Saint-Henri".

Le Conseil avait alors noté que "les intéressés ne veulent commencer aucune procédure à ce sujet sans connaître à peu près le montant de l'octroi que le gouvernement pourrait accorder à la municipalité de Lachenaie pour le coût d'achat de la confection de la dite montée, que ce conseil estime à \$3,000 et plus ou moins".

Une proposition de M. Aldéric Charbonneau, appuyée par M. Edmond Forget, unanimement résolue, priant M. Reid, représentant de notre comté, de bien vouloir s'intéresser pour nous auprès de l'honorable ministre d'Agriculture, lui exposer notre demande et nous répondre quel montant de subvention serait accordé à la municipalité de Lachenaie pour cette fin".

MEILLEURS VOEUX

PAUL DUBÉ & FILS LTÉE

Excavation - Egouts - Pavage

YVON BOULANGER

LIMITÉE

imprimeurs de documents monétaires
Security Printers

2325 Dandurand, Montréal 331

Tél.: 273-7777

FÉLICITATIONS A NOS VOISINS POUR CETTE NOUVELLE ÉTAPE QUI CONTRIBUERA SANS DOUTE A FAIRE PROGRESSER NOTRE RÉGION VILLE DE MASCOUCHE



GILLES FOREST, maire

MM. les conseillers Raymond Trudel,
Thomas Wood, Gérard Pagé, Rolland Robert,
Maurice Turcot, Léo Dupuis
Greffier-administrateur: Jean Fafard
Trésorier: Denis Malouin
Responsable du génie: André Demarbre

**SECRETARIAT:
2929 DUPRAS,
666-3794**